



CDD STC + IMPAYES

Par Yann33

Bonjour, Mon contrat cdd saisonnier s'est arrêté le 13 mars 2025. À ce jour le 27 mars je n'ai toujours pas reçu la sommes de mon solde tout compte. J'ai pourtant signé le STC que mon employeur m'a demandé de signé afin d'avoir le paiement avec mention sous réserve d'encaissement. J'ai bien reçu le certificat travail fiche de paie, et attention FTTravail. De plus j'ai un arriérés de salaire impayés du mois de février , donc mon ancien employeur me doit : mon salaire de février + Stc (salaire mars + indemnités CP) . Que puis je faire ? Est il dans les délais ? Ai je fait l'erreur de signé la feuille du solde tout compte ? Je prend tous vos conseils et renseignements ! Je suis perdu, merci beaucoup de votre aide.

Par kang74

Bonjour

Vous envoyez une mise en demeure de régulariser la situation en vous faisant parvenir sous 8 jours le salaire de février, de Mars et votre indemnité de congés payés, en rappelant qu'à défaut vous ferez valoir votre préjudice (agios, interets etc) au conseil des prud'hommes de (ville) se situant (adresse) copie à l'inspection du travail, le tout en recommandé avec accusé de reception .

S'il fait le mort jusqu'à mi Avril, vous contactez le CPH pour démarrer la procédure